



## CTL du 15/02/2019

Après lecture de déclarations liminaires par Solidaires Finances publiques et FO, le Président du CTL a répondu sur deux points évoqués : la déclinaison locale de la « géographie revisitée » et le nombre de suppressions d'emplois prévues dans l'Hérault jusqu'en 2022.

En matière de réorganisation du réseau, il a indiqué qu'il n'avait « pas de date » pour faire remonter ses propositions de nouveau maillage territorial à la Direction générale mais qu'il ne pouvait nous communiquer d'éléments, son avant-projet étant réservé à la Centrale et au ministre et présenté, après validation, aux agents, OS et élus avec des aménagements possibles.

En ce qui concerne les suppressions d'emplois, il a indiqué « qu'il y en aurait » mais que cette donnée ne faisait pas partie du « cahier des charges » et n'était pas déterminante pour mener à bien les restructurations et autres réorganisations. Interrogé sur les agences comptables, il a indiqué que les collectivités approchées (Montpellier, Métropole, Béziers et Département) n'étaient pas intéressées par ce type d'organisation.

S'agissant des SPF, il a précisé que l'implantation à Béziers perdurerait.

Concernant le réseau des trésoreries, les fermetures des petites unités vont se poursuivre et il y aura un regroupement au sein d'unités plus importantes avec développement de « l'accessibilité » au travers des Maisons de Services Au Public (16 dans l'Hérault, notamment à St Martin de Londres, Murviel les Béziers, Ganges et Agde).

Pour les trésoreries hospitalières, il est prévu 2 pôles, Ouest et Est.

A Pézenas, il a affirmé que le projet de la Distillerie était maintenu avec échéance en 2022.

En matière de rapprochement Cadastre/IGN, il s'agit, selon le Président, d'un « serpent de mer » vieux de vingt ans.

Enfin, il n'est pas question selon lui que ce soit le Préfet qui gère les effectifs de la Ddfip34...

Une suspension de séance a été demandée par les OS.

A l'issue de celle-ci, nous avons fait part de notre déception quant au manque de transparence de notre direction sur les éléments demandés en début de CTL. Le Président n'a pas apporté davantage d'informations et s'en tient au circuit prévu pour la remontée des propositions.

### **1/ approbation du PV du CTL du 21/09/2018 :**

sans observations.

**Vote : pour**

### **2/ Généralisation de l'APRDV :**

en la matière, le Président a indiqué qu'on avançait de façon « pragmatique » et que ce canal n'avait pas vocation à se substituer à l'accueil sans rendez-vous et qu'il faudrait l'ajuster au vu des contraintes à venir lors de la campagne IR. Un audit est prévu pour la mise à niveau du réseau téléphonique en matière d'affichage du numéro et compatibilité avec la visio-conférence. Ce système vidéo est mis en place à St Pons de Thomières pour la partie SIE transférée à Béziers. Un groupe de travail étudiera son déploiement au sein du SPFE.

**Vote : contre** car il s'agit d'un outil dévoyé pour pallier le manque d'effectifs et le fait que les agents ne soient plus joignables par téléphone.

### **3/ Modification des horaires d'ouverture de Capestang :**

**Vote : pour** car les agents étaient à l'initiative de cette demande.

### **4/ Ponts naturels :**

les vendredis 31 mai et 16 août 2019 ont été décidés par la Direction.

**Vote : contre** car les agents n'ont pas à financer sur leurs congés et ARTT des jours chômés obligatoires.

### **5/ Mise en œuvre du télétravail :**

60 à 65 demandes sont parvenues à la Direction au 14/02/2019, soit la veille de l'échéance pour la réception des candidatures. Seuls 10 à 15 % des dossiers ont

eu un avis défavorable du chef de service. Cependant, toutes les demandes seront étudiées par le service RH. En cas de refus, un recours hiérarchique, voire un recours en CAPL sont possibles.

Au niveau d'un site ou d'un service, la Direction veillera à ce que les agents ne soient pas en télétravail les mêmes jours.

## **6/ Mvt spécifique B à Bédarieux :**

il s'agit d'une affectation nationale.

## **7/ Questions diverses :**

- **Hérault Amendes** : le relogement au Millénaire a été acté par la DG. Deux accueils distincts doivent être aménagés dès l'accès au CDFIP.

- **SIP de Montpellier 2** : Le SIP de Montpellier 2 est dans une situation tendue au niveau de la mise à jour TH, ce qui a pour effet de mettre une pression particulière sur les agents de ce service. La direction est au courant. Elle sera vigilante à l'avenir à ce que les agents ne pâtissent pas du manque d'organisation de ce service.

- **Direccte** : Une question concernant le reclassement des collègues de la Direccte est posée. Le Président du CTL nous répond que pour le moment, il n'a pas eu de contact avec des collègues et, qu'en général, ce genre de question de reclassement se traite de Centrale à Centrale.

- **CSRH** : là encore, nos collègues vivent une situation très tendue. Manque d'effectifs, peu de sachants, nouveau service, manque d'organisation. Les conséquences sont qu'ils accumulent les crédits horaires avec peu de possibilité de récupération. Là aussi, la direction est au courant de ce qu'il se passe, elle est particulièrement attentive à la situation des agents et promet de recrediter les heures écrêtées.

**Les élus Solidaires Finances publiques en CTL**